



**Conseil d'administration
du Programme des Nations Unies
pour le développement, du Fonds
des Nations Unies pour la population
et du Bureau des Nations Unies
pour les services d'appui aux projets**

Distr. générale
28 mars 2016
Français
Original : anglais

Session annuelle 2016

6-10 juin 2016, New York

Point 14 de l'ordre du jour provisoire

Audit et contrôle internes

Programme des Nations Unies pour le développement

Rapport sur l'audit et les investigations internes

Résumé

Le présent rapport rend compte des travaux du Bureau de l'audit et des investigations pour l'année terminée le 31 décembre 2015. Comme le Conseil d'administration l'a demandé dans sa décision 2015/13, il est assorti des éléments ci-après : a) une opinion, modulée en fonction de la portée des travaux entrepris, sur l'adéquation et l'efficacité de la structure de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle de l'organisme; b) une présentation concise des travaux menés et des critères retenus pour établir l'opinion; c) une déclaration de conformité aux normes d'audit interne adoptées; d) une analyse de l'adéquation aux besoins des ressources allouées et de l'efficacité de l'utilisation de ces ressources pour assurer la portée voulue à l'audit interne. Dans la même décision, le Conseil a également demandé que lui soient soumis a) des informations en temps utile sur les éventuelles difficultés rencontrées dans l'exercice des fonctions de contrôle; b) un examen des procédures de recrutement; c) une présentation de l'évaluation des risques encourus par l'organisme. En outre, le présent rapport répond aux demandes d'information formulées par le Conseil dans ses décisions antérieures, notamment sur les pertes financières identifiées à la suite d'investigations ainsi que sur les modes de recouvrement et les montants recouverts (décision 2014/21), les titres de tous les audits internes exécutés au cours de l'année et les appréciations obtenues (décision 2012/18), les enseignements tirés des audits conjoints ainsi que des cas de fraude et les mesures prises en cas de faute (décision 2011/22), ainsi que les demandes émanant de tout État non Membre relatives à la divulgation de rapports antérieurs à 2012 (décision 2011/23). La réponse de l'Administration au présent rapport fait l'objet d'un document distinct, comme l'exige la décision 2006/13; le rapport annuel du Comité consultatif pour les questions d'audit, en revanche, est joint en appendice au présent rapport, conformément aux dispositions du document DP/2008/16/Rev.1.



Éléments de décision

Le Conseil d'administration pourrait a) prendre note du présent rapport; b) renouveler son attachement à la consolidation des fonctions d'audit et d'investigation internes du Programme des Nations Unies pour le développement; et c) prendre acte du rapport annuel du Comité consultatif pour les questions d'audit.

Table des matières

	<i>Page</i>
Introduction	3
I. Assurance	3
II. Divulgence des rapports d'audit interne	7
III. Effectifs et enveloppe budgétaire	8
IV. Principaux résultats des audits internes	9
A. Audits au siège	9
B. Audits des bureaux de pays	10
C. Audits d'activités financés par le Fonds mondial	13
D. Audits de projets	15
E. Audits interinstitutions	16
V. Suivi des recommandations formulées à l'issue des audits	17
VI. Examen des audits de projets d'exécution nationale ou exécutés par des organisations non gouvernementales	18
VII. Enquêtes	20
VIII. Concertation avec les organismes des Nations Unies	28
IX. Services consultatifs et services d'audit	29
X. Opinion	30
Annexes (disponibles sur le site Web du Conseil d'administration)	
1. Charter of the Office of Audit and Investigations	
2. Office of Audit and Investigations audit reports issued in 2015 pertaining to UNDP	
3. Recommendations unresolved for 18 months or more	
4. Summary of substantiated investigation cases in 2015, by type of allegation	
5. Criteria supporting OAI opinion	
Appendice (disponible sur le site Web du Conseil d'administration)	
Annual report of the Audit Advisory Committee for the calendar year 2015	

Introduction

1. Le Bureau de l'audit et des investigations du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) présente ici au Conseil d'administration son rapport annuel sur les activités d'audit interne et d'investigation qu'il a menées durant l'année terminée le 31 décembre 2015. Le rapport renferme également des informations en réponse aux décisions du Conseil d'administration comme indiqué ci-après.

I. Assurance

Mandat du Bureau de l'audit et des investigations

2. Le Bureau de l'audit et des investigations, dispositif indépendant et objectif, est chargé d'assurer le contrôle interne des opérations du PNUD en vue d'en intensifier l'efficacité et l'efficience au regard des buts et objectifs que celui-ci s'est fixés en matière de développement. Ses buts, tâches et attributions sont énoncés dans la charte approuvée par l'Administrateur.

3. Comme l'exigent les normes d'audit interne internationales, le responsable de l'audit doit relever d'un niveau hiérarchique suffisant au sein de l'organisme pour permettre au service d'audit interne d'exercer ses responsabilités et doit confirmer au Conseil d'administration, au moins une fois par an, l'indépendance de l'activité d'audit interne vis-à-vis de l'organisme. Le Bureau de l'audit et des investigations confirme dans le présent rapport qu'il a agi en toute indépendance et n'a subi en 2015 aucune ingérence dans la détermination de l'étendue de ses audits, la conduite de ses travaux ou la communication de leurs résultats.

4. Le Bureau exécute un programme efficace d'assurance-qualité et de perfectionnement des fonctions tant d'audit interne que d'investigation. Les enquêtes qu'il a menées en 2014 auprès de ses clients à l'issue des audits attestent de la satisfaction de ces derniers. Des évaluations externes de la qualité de ses travaux sont réalisées tous les cinq ans. La deuxième de celles consacrées à l'investigation s'est déroulée en 2015 et a conclu que le Bureau se conforme en tous points à ses politiques, principes et lignes directrices sous-jacents et fait preuve de professionnalisme et de maîtrise dans la conduite de ses investigations. La deuxième évaluation externe portant sur l'audit interne, menée en 2012, a confirmé que, dans l'ensemble, les travaux du Bureau en la matière étaient conformes aux normes internationales pour la pratique professionnelle de l'audit interne. La troisième évaluation externe de l'audit interne est prévue pour 2017. Dans l'intervalle, l'évaluation interne effectuée en 2014-2015 a montré une amélioration constante et substantielle depuis la dernière évaluation externe.

5. Le Bureau a continué de bénéficier du soutien actif de la direction du PNUD. Le Directeur du Bureau a participé à des réunions du Groupe élargi d'appui à la performance de l'organisation (avec d'autres responsables de bureau de contrôle), ce qui lui a permis d'évoquer les recommandations en souffrance depuis longtemps et d'autres questions d'audit intéressant l'ensemble de l'organisation et présentant un risque potentiel pour le PNUD. Le Bureau a continué à tenir régulièrement des réunions avec les bureaux centraux et régionaux pour examiner des questions importantes et récurrentes constatées à l'issue d'audits et d'enquêtes.

6. En sa qualité d'organisme de contrôle indépendant externe au PNUD, le Comité consultatif pour les questions d'audit a continué de prêter conseil à l'Administrateur dans le souci de contribuer à l'efficacité du PNUD dans ses tâches d'audit interne et d'investigation. C'est ainsi qu'il a passé en revue le plan de travail annuel du Bureau pour 2015 et qu'il en a présenté l'état d'avancement dans des rapports trimestriels. Il s'est de plus penché sur les activités du Bureau en matière d'audit et d'investigation telles qu'exposées dans le rapport annuel de 2014 dont le Bureau a saisi le Conseil d'administration en 2015. Le Comité s'est entretenu en privé avec le Directeur du Bureau en marge de toutes les réunions périodiques qu'il a tenues en 2015, conformément à son mandat.

Coordination avec les vérificateurs externes

7. Les vérificateurs externes des comptes du PNUD (c'est-à-dire le Comité des commissaires aux comptes de l'ONU) ont, comme toujours, fait fond sur les audits du Bureau, ainsi que sur les études d'assurance qualité des audits réalisés par des entités tierces¹ concernant des projets d'exécution nationale ou exécutés par des organisations non gouvernementales.

Audits réalisés pour donner des assurances indépendantes à l'Administrateur

8. Afin de donner les assurances voulues en ce qui concerne les procédures de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle, le plan de travail de 2015 du Bureau a porté sur un ensemble cohérent de services, fonctions et activités tant au siège qu'au niveau des régions ou des pays, parmi lesquels les projets exécutés directement par le Programme et ceux financés par le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme. Après sa validation par le Comité consultatif sur les questions d'audit, le plan de travail annuel de 2015 a été approuvé par l'Administrateur. En 2015, le Bureau n'a rencontré aucune difficulté dans l'exercice de ses responsabilités de contrôle nécessitant une information en temps voulu du Conseil d'administration, comme le prévoit la décision 2015/13.

Évaluation des risques encourus par l'organisme dans la préparation du plan de travail annuel (décision 2015/13 du Conseil d'administration)

9. Le Bureau a élaboré le plan d'audit 2015 après avoir effectué une évaluation des risques susceptibles de se poser dans les domaines d'audit relevant de sa compétence, dans le cadre du PNUD. Pour arrêter ce plan, il a adopté une démarche participative, en s'entretenant régulièrement avec la direction et les responsables des bureaux concernés. Il a de plus consulté le Comité des commissaires aux comptes afin que le Programme soit audité comme il convient et qu'il y ait le moins possible de chevauchements dans les travaux visant à procurer une assurance tant à l'Administrateur qu'au Conseil d'administration.

10. Le Bureau applique depuis 2006 une méthode d'évaluation des risques, qu'il affine et étoffe chaque année pour tenir compte de la diversité des composantes de sa mission d'audit. Différents modèles d'évaluation des risques ont été utilisés pour déterminer les audits applicables aux bureaux de pays, aux projets exécutés

¹ Dans ce contexte, les audits effectués par des tiers s'entendent des audits qui ne sont effectués ni par le Bureau de l'audit et des investigations ni pour son compte. Les audits ont été réalisés par des institutions supérieures de contrôle des finances publiques ou des cabinets de conseil choisis et encadrés par les bureaux de pays du PNUD.

directement, aux programmes/projets du Fonds mondial ainsi qu'aux unités administratives au siège et au niveau régional. À la fin de 2015, le Bureau a affiné un modèle de risque global couvrant tous les aspects de la mission d'audit aux fins de l'établissement du plan de travail 2016.

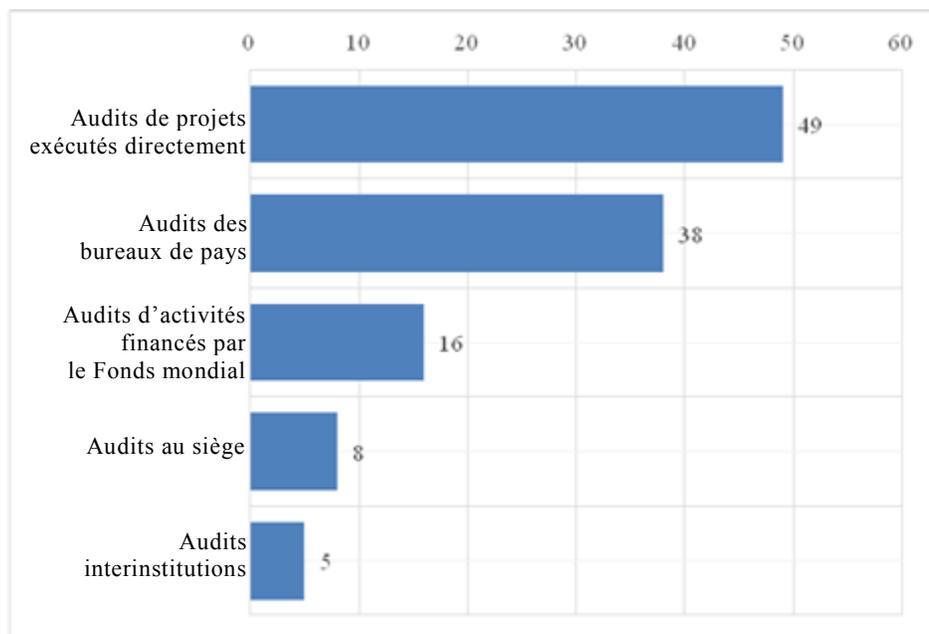
11. La méthode d'évaluation des risques du Bureau a porté sur l'ensemble du processus d'évaluation des risques, à savoir le recensement, la mesure, la hiérarchisation et le classement des risques. Quantitatifs et qualitatifs, les indicateurs de risque utilisés ont également été classés selon leur caractère stratégique, contextuel, politique, opérationnel ou financier, conformément aux catégories de gestion des risques adoptées par le PNUD. Le classement final des risques adopté par le Bureau détermine la fréquence des audits, mais peut être modifié à l'issue de consultations avec l'Administration. En général, les entités relevant de la catégorie à « très haut risque » sont contrôlées tous les deux ans, celles de la catégorie à « haut risque » tous les trois ans, celles de la catégorie à « risque moyen » tous les quatre ans et celles de la catégorie à « faible risque » tous les cinq à six ans.

Rapports d'audit publiés

12. En 2015, le Bureau a publié 116 rapports d'audit, dont 8 audits du siège, 38 audits de bureaux de pays, 16 audits des subventions du Fonds mondial (dont deux rapports de synthèse), 49 audits de projets exécutés directement et 5 audits interinstitutions (voir fig. 1). Comme l'exigent les dispositions de la décision 2013/24 du Conseil d'administration, la liste de tous les rapports d'audit interne publiés en 2015, avec indication des appréciations qu'ils renferment, est donnée à l'annexe 2.

13. La plupart des rapports d'audit publiés en 2015, du fait qu'ils concernent des activités que les bureaux du PNUD ont menées en 2014, rendent généralement compte de l'état des programmes et des travaux en 2014. Les 103 audits intéressant les bureaux de pays couvrent quelque 2,5 milliards de dollars, soit 53 % des 4,7 milliards environ que le PNUD a, en 2014, engagés hors siège. De plus, les audits réalisés par des entités tierces de projets d'exécution nationale ou exécutés par des organisations non gouvernementales ont permis de vérifier des dépenses se montant à 1,92 milliard de dollars.

Rapports d'audit publiés en 2015 (nombre et objet)

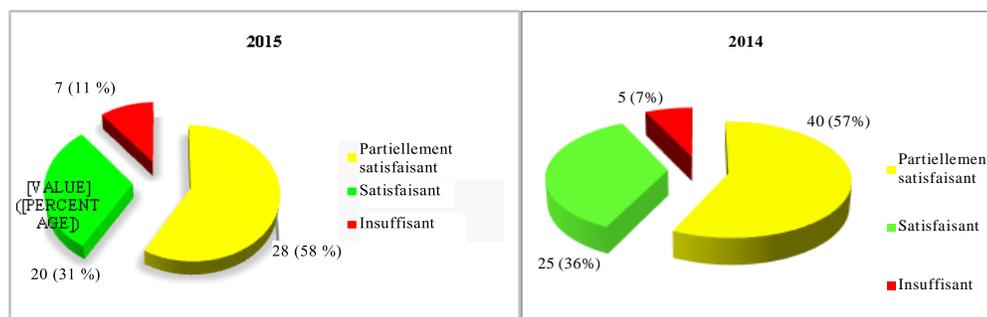


Appréciations issues des audits

14. À l'issue d'un audit, le Bureau assortit généralement son rapport d'une appréciation globale, l'objet étant de jauger le caractère approprié et l'efficacité des dispositifs de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle. Il n'est toutefois pas attribué d'appréciation aux audits de suivi, à la vérification purement financière des projets directement exécutés par le PNUD lorsqu'elle est réalisée par un cabinet de conseil pour le compte du Bureau, aux rapports de synthèse portant sur plusieurs audits, ni aux audits à l'étendue et aux objectifs restreints.

15. Des 116 rapports publiés, 51 ne se sont pas accompagnés d'une appréciation globale. Sur les 65 restants, 20 (soit 31 %) portaient l'appréciation « satisfaisant », 38 (58 %), l'appréciation « partiellement satisfaisant », et 7 (11 %), l'appréciation « insuffisant » (voir fig. 2). En comparant les appréciations de 2015 à celle attribuées en 2014, on constate une légère diminution (de 5 %) des appréciations « satisfaisant » et une légère augmentation (de 1 % et 4 % respectivement) des appréciations « partiellement satisfaisant » et « insuffisant ». Les rapports assortis d'une appréciation « insuffisant » concernaient cinq audits de bureaux de pays et deux audits de projets exécutés directement.

Figure 2
Répartition des appréciations globales en 2015 par rapport à 2014



16. Les projets directement exécutés par le PNUD font l'objet de deux types d'audit : a) l'audit des comptes, qui permet de vérifier l'état des dépenses, l'état des immobilisations corporelles et la situation de trésorerie; et b) la vérification des comptes associée à l'audit des dispositifs de contrôle interne. Seuls les audits de comptes effectués par un cabinet de conseil donnent lieu à un rapport assorti d'une opinion sur les dépenses, les actifs et, le cas échéant, la trésorerie, sans pour autant prendre la forme d'une opinion déterminée selon les critères du Bureau. Sur les 49 audits de projets directement exécutés par le PNUD en 2015, 45 étaient uniquement des audits de compte pour lesquels les cabinets de conseil ont rendu 34 opinions favorables et 11 opinions avec réserve quant à l'état des dépenses. Les états accompagnés d'une opinion avec réserve ou d'un refus d'exprimer une opinion font apparaître un préjudice financier se chiffrant à 1,8 million de dollars (soit 0,1 % du total des dépenses contrôlées). Sur les 32 états des immobilisations corporelles vérifiés, 27 ont donné lieu à une opinion sans réserve, 4 à une opinion assortie de réserves et 1 à une opinion défavorable. Les états accompagnés d'une opinion avec réserve ou d'un refus d'exprimer une opinion font apparaître un préjudice financier se chiffrant au total à 346 000 dollars.

II. Divulgence des rapports d'audit interne

17. Comme le Conseil d'administration l'a demandé dans sa décision 2012/18, le Bureau rend publics tous les rapports d'audit interne qu'il établit depuis 2012, et il veille à préserver l'intégrité et la qualité de l'information divulguée en prenant les précautions qui s'imposent et en pourvoyant à l'assurance qualité. En outre, tout rapport final présentant des résultats ayant trait à un État Membre donné est communiqué à ce dernier, qui dispose de trois semaines pour en prendre connaissance et, au besoin, formuler des observations sur la nécessité de protéger les sujets sensibles; on peut ainsi préserver la confidentialité des informations avant publication.

18. En 2015, le Bureau a rendu publics 116 rapports d'audit interne; 11 d'entre eux, dans lesquels figuraient des éléments d'information sensibles, ont été partiellement remaniés. La page Web sur laquelle ces rapports sont publiés

(<http://audit-public-disclosure.undp.org/>) a été consultée 4 844 fois, un chiffre en hausse de 30 % par rapport à 2014.

19. À l'exception des rapports rendus publics, le Bureau a reçu en 2015 une demande du Gouvernement néerlandais qui souhaitait avoir accès à 13 rapports publiés avant 2012 (3 publiés en 2009, 2 en 2010 et 8 en 2011). Conformément à la décision 2011/23 du Conseil d'administration, le Bureau informe le Comité qu'aucun autre État non Membre, organisation intergouvernementale ayant financé un projet ou le Fonds mondial n'a demandé la communication d'un rapport d'audit antérieur à 2012.

III. Effectifs et enveloppe budgétaire

20. Au 31 décembre 2015, le Bureau disposait de 81 postes approuvés, contre 80 en 2014. Toutefois, l'un de ces postes était suspendu jusqu'à nouvel ordre, ce qui porte à 80 le nombre de poste actifs du Bureau en 2015.

Processus de recrutement (décision 2015/13) du Conseil d'administration

21. Sur ces 80 postes actifs, 77 postes étaient pourvus et les trois autres vacants. En 2015, le Bureau a, chaque trimestre, surveillé son taux de vacance de postes et la durée, en mois, de vacance des postes. Alors qu'il avait lui-même fixé à 7 % le taux de vacance acceptable, le Bureau a réussi à atteindre un taux global de vacance de seulement 4 %. Quant à l'objectif d'une durée maximale de vacance de six mois qu'il s'était lui-même fixé, le Bureau a également fait mieux, avec une durée moyenne de cinq mois.

Budget

22. En 2015, le Bureau disposait d'un budget approuvé global de 18,4 millions de dollars, provenant initialement, pour 13,1 millions de dollars (71 %) des ressources de base et, pour 5,3 millions de dollars (29 %) d'autres ressources. Au final, ce sont 17,5 millions de dollars que le bureau a reçu (voir fig. 3). L'écart de 900 000 dollars s'explique par les 800 000 dollars mis en réserve par la direction du PNUD pour les dépenses et risques imprévus et par les 100 000 dollars correspondant au poste suspendu.

23. Ce budget de 17,5 millions de dollars était inférieur de 300 000 dollars aux 17,8 millions de dollars reçus en 2014. Outre ce budget de 17,5 millions de dollars, un montant de 1 million de dollars liés aux coûts directs de l'audit des projets exécutés directement a été imputé aux budgets respectifs de chacun desdits projets vérifiés. En outre, le Bureau a également reçu une contribution de 150 000 dollars du Bureau des politiques et de l'appui aux programmes pour la conduite d'investigations en matière de respect par le PNUD des normes sociales et environnementales.

Figure 3
Ressources du Bureau en 2015

<i>(En millions de dollars des États-Unis)</i>	
Audit	10,2
Investigations	5,5
Gestion et appui	1,7
Comité consultatif pour les questions d'audit	0,1
Total	17,5

*Effet des restrictions budgétaires sur le mandat de l'audit (décision 2015/13)
 du Conseil d'administration*

24. En raison des contraintes pesant sur le budget et les ressources, le Bureau a reporté certaines activités d'audit à 2016. Ce report n'a toutefois pas perturbé outre-mesure la capacité du Bureau à mettre en œuvre l'essentiel des vérifications internes souhaitées, ni à garantir l'assurance d'un audit en 2015. Dans l'ensemble, la capacité du Bureau à s'acquitter de sa mission de contrôle n'a pas été entravée au cours de cette année.

IV. Principaux résultats des audits internes

A. Audits au siège

25. Huit audits concernant le siège ont été réalisés en 2015 : 2 portaient sur des services, 4 sur des fonctions, 1 sur un programme et 1 autre sur un projet. À l'issue de l'audit du service juridique, jugé « partiellement satisfaisant », des améliorations de son fonctionnement au regard de la gestion des procédures disciplinaires, ainsi que des améliorations de son organigramme et de ses capacités ont été recommandées. L'audit des pratiques de recouvrement des coûts a été jugé « partiellement satisfaisant » et a donné lieu à des recommandations en faveur de la mise en œuvre pleine et entière de la nouvelle méthode de coût des projets direct, mais également d'une meilleure justification de la répartition des procédures de recouvrement des frais généraux de gestion entre les différents services. L'audit des technologies de l'information et de la communication en matière de transfert électronique de fonds par la Division de la trésorerie du PNUD a été jugé « satisfaisant » et a donné lieu à des recommandations visant à la mise en place d'un contrôle et d'une mise à jour réguliers des procédures régissant les paiements électroniques, à la révision du contrat conclu avec la banque et à la finalisation de la procédure opérationnelle normalisée applicable aux tâches de rapprochement bancaire effectuées au siège.

26. Sur les 8 audits, 5 ont pris la forme d'un audit de gestion mettant l'accent sur l'efficacité et l'efficacité des systèmes et des procédures.

Audits de gestion

27. L'audit des dispositifs de contrôle de l'exécution a donné lieu à des recommandations visant à remédier aux insuffisances dans la conception des processus, à augmenter les capacités et à élaborer de nouveaux outils. À l'issue de l'audit de la gestion des voyages, des recommandations ont été formulées pour que soient poursuivis les efforts en vue d'une gestion rationnelle des voyages et d'une plus grande efficacité dans la gestion par le PNUD des procédures précédant et suivant les voyages. À l'issue de l'audit de la gestion des achats, des recommandations ont été émises en faveur d'une politique d'efficacité et de réduction des coûts qui passe par l'amélioration des outils informatiques utilisés à tous les échelons de l'organisation, mais également par une meilleure identification et sélection des fournisseurs appropriés et par le suivi global des risques liées aux achats. L'audit d'un programme régional pour l'Afrique a donné lieu à des recommandations en faveur d'une mise en œuvre systématique des éléments les plus importants du portefeuille de projets et d'un meilleur suivi du programme et de ses projets. Enfin, à l'issue de l'audit d'un projet en Afrique, il a été recommandé de réviser et de compléter le document de programme afin de tenir compte des modifications apportées au plan initial.

28. Au total, les huit rapports d'audit du siège ont donné lieu à 43 recommandations, dont 12 (28 %) ont été considérées comme hautement prioritaires.

B. Audits des bureaux de pays

29. Sur les 38 rapports d'audits de bureaux de pays publiés en 2015, 37 ont concerné des audits de portée générale et 1 a porté sur un audit de fonction (gestion de la sûreté et de la sécurité). Les problèmes importants relevés lors de ces audits sont regroupés par domaine ou sous-domaine dans la figure 4; ceux signalés dans au moins cinq bureaux sont considérés comme récurrents.

Figure 4

Problèmes récurrents relevés lors des audits des bureaux de pays

(Présentés par sous-domaines assortis des recommandations les plus nombreuses, voir la figure 5)

Domaine/sous-domaine d'audit	Problèmes d'audit récurrents
Gouvernance et gestion stratégique	<ul style="list-style-type: none"> • Viabilité financière du bureau menacée (10 bureaux) • Structure organisationnelle inadaptée, par exemple absence de définition des missions, manque de clarté dans la répartition des rôles et responsabilités, incohérence des profils Atlas (6 bureaux) • Gestion et suivi inadaptés des risques (5 bureaux)
Activités des programmes/gestion des projets	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en œuvre inadaptée des projets, par exemple évaluation et suivi insuffisants, activités d'assurance du projet non effectuées, clôture du projet retardée et conception lacunaire du projet (21 bureaux).
Gestion opérationnelle	<ul style="list-style-type: none"> • Insuffisance des contrôles sur les avances en espèces,

Domaine/sous-domaine d'audit Problèmes d'audit récurrents

et financière	<p>par exemple retard dans la liquidation des avances en espèces, erreurs dans la comptabilisation des avances en espèces* (9 bureaux)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mauvaise gestion des transferts de fonds et des rapprochements bancaires (5 bureaux)
Gestion/achats	<ul style="list-style-type: none"> • Faiblesses dans la gestion des achats, par exemple défaut de préparation des plans d'achat*, sous-dotation en personnels d'achat, non-communication des projets d'achat aux comités d'examen des marchés* et justification insuffisante des marchés conclus par entente directe (16 bureaux) • Mauvaise gestion des contrats individuels, par exemple erreurs dans la définition des conditions de paiement, des résultats escomptés et des objectifs intermédiaires* (8 bureaux)
Gestion/ressources humaines	<ul style="list-style-type: none"> • Faiblesses dans la gestion des ressources humaines, par exemple absence de plans de ressources humaines (pour le recrutement et la formation du personnel)*, non-mise en œuvre des formations obligatoires du personnel et mauvaise gestion des avantages et prestations du personnel (6 bureaux) • Faiblesses des processus de recrutement, par exemple évaluation insuffisante des qualifications techniques des candidats et gestion documentaire lacunaire (6 bureaux) • Défaut d'évaluation des procédures en matière de gestion de la performance et absence de mise en place des formations obligatoires* (5 bureaux)
Activités des programmes /gestion des programmes	<ul style="list-style-type: none"> • Mauvaise gestion des programmes, par exemple défaut de contrôle des programmes, gestion insuffisante des ressources des programmes et non-évaluation des programmes (10 bureaux)
Gestion/administration générale	<ul style="list-style-type: none"> • Faiblesses dans la gestion des voyages, par exemple non-respect de la politique en matière de voyages et des procédures relatives à l'achat de billets d'avion et aux indemnités journalières de subsistance (8 bureaux) • Insuffisances dans les mesures de sécurité, par exemple non-mise à jour et non-mise à l'épreuve des plans de continuité de l'activité (6 bureaux) • Mauvaise gestion des avoirs, par exemple insuffisances dans la documentation et la protection des avoirs, absence d'inventaire physique régulier des actifs (6 bureaux)

Domaine/sous-domaine d'audit *Problèmes d'audit récurrents*

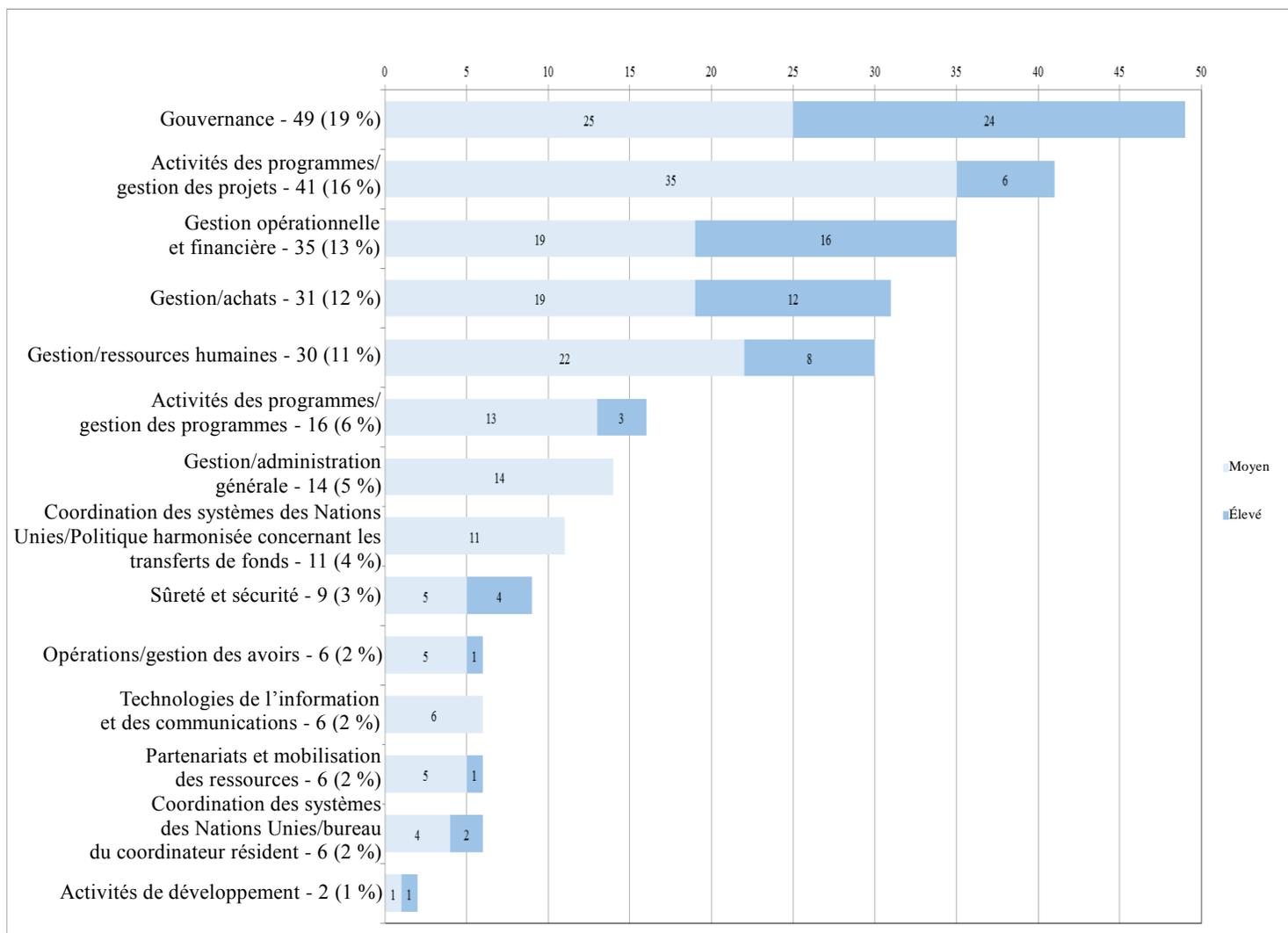
Coordination des systèmes des Nations Unies/Politique harmonisée concernant les transferts de fonds	<ul style="list-style-type: none">• Mauvaise mise en œuvre de la politique harmonisée concernant les transferts de fonds, par exemple absence de macro- et de micro-évaluations, défaut de préparation des plans d'assurance (10 bureaux)
---	---

* Problèmes signalés en 2014 pour leur récurrence.

30. Au total, ces audits ont donné lieu à 262 recommandations, dont 78 (30 %) ont été considérées comme hautement prioritaires (voir fig. 5).

Figure 5
**Répartition des recommandations formulées en 2015 dans les rapports
d'audit des bureaux de pays, par rang de priorité**

(Nombre total de recommandation : 262)



C. Audits d'activités financés par le Fonds mondial

31. Le Bureau a, en 2015, publié 16 rapports intéressant le Fonds mondial : 14 concernaient l'audit de subventions du Fonds mondial administrées par le PNUD en sa qualité de bénéficiaire principal, et les deux autres étaient des rapports de synthèse portant sur les audits de bureaux de pays ayant respectivement reçu des subventions du Fonds mondial à titre de bénéficiaire principal et de bénéficiaire auxiliaire. Les 14 rapports d'audit portaient sur la gestion de subventions allouées par le Fonds mondial à 14 bureaux de pays (3 en Afrique, 5 dans les États arabes, 3 dans la région Europe-Communauté d'États indépendants, 2 dans la région Amérique latine et Caraïbes et 1 dans la région Asie-Pacifique).

32. Les 14 rapports d'audit relatifs aux subventions gérées par le PNUD en tant que principal bénéficiaire ont donné lieu à 53 recommandations (voir fig. 6), dont la majorité (66 %) concernait les domaines suivants : a) gestion des achats et de la chaîne d'approvisionnement; b) gestion/suivi assuré par le bénéficiaire auxiliaire; et c) gouvernance/renforcement des capacités et stratégie de sortie. Les problèmes importants relevés lors de ces audits sont regroupés par domaine dans la figure 7; ceux signalés dans au moins trois bureaux sont considérés comme récurrents.

Figure 6
Répartition des recommandations formulées en 2015 dans les rapports d'audit financés par le Fonds mondial, par rang de priorité

(Nombre total de recommandations : 53)

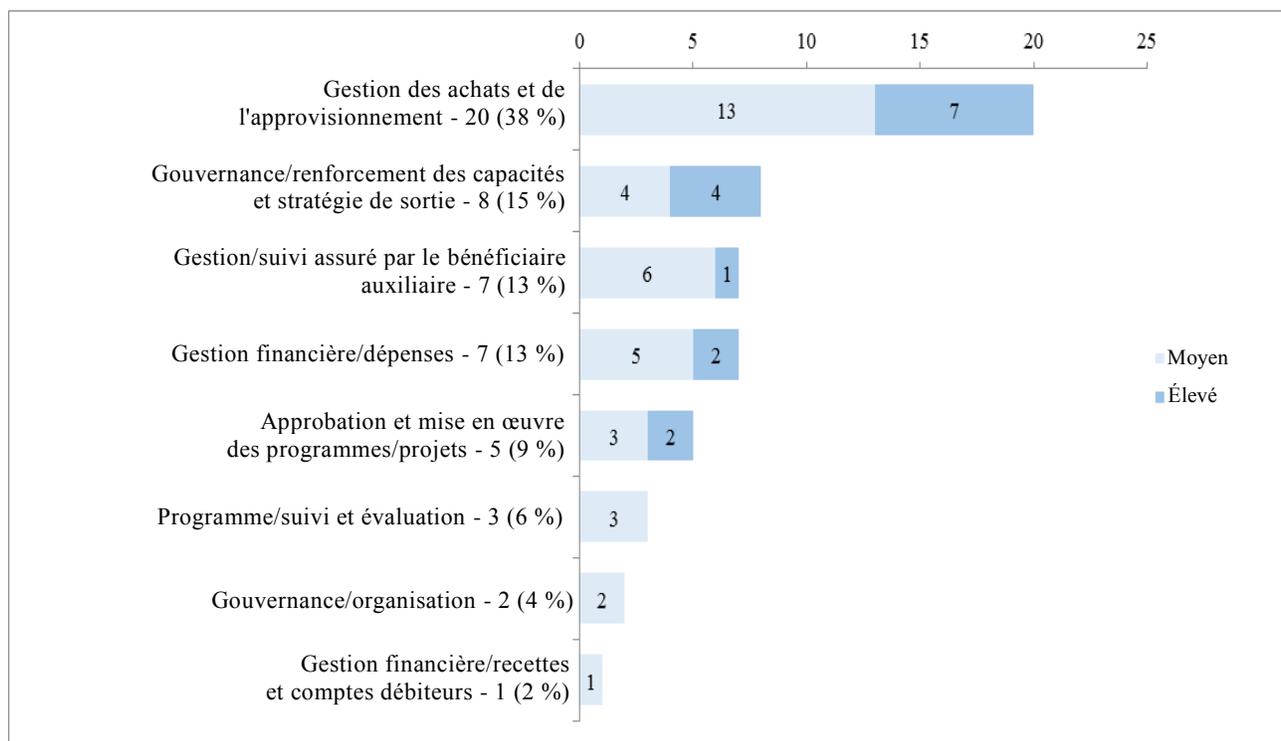


Figure 7
Problèmes récurrents relevés lors des audits financés par le Fonds mondial

Domaine/sous-domaine d'audit	Problèmes d'audit récurrents
Gestion des achats et de l'approvisionnement	<ul style="list-style-type: none"> Faiblesses dans la gestion des avoirs (4 bureaux) Faiblesses dans la gestion, la distribution et l'entreposage des stocks (4 bureaux) Mauvais contrôle de la qualité des produits pharmaceutiques (3 bureaux)

<i>Domaine/sous-domaine d'audit</i>	<i>Problèmes d'audit récurrents</i>
Gestion/suivi assuré par le bénéficiaire auxiliaire	• Insuffisances dans le suivi par les bénéficiaires auxiliaires (5 bureaux)
Gouvernance/renforcement des capacités et stratégie de sortie	• Renforcement insuffisant des capacités des partenaires d'exécution (3 bureaux)

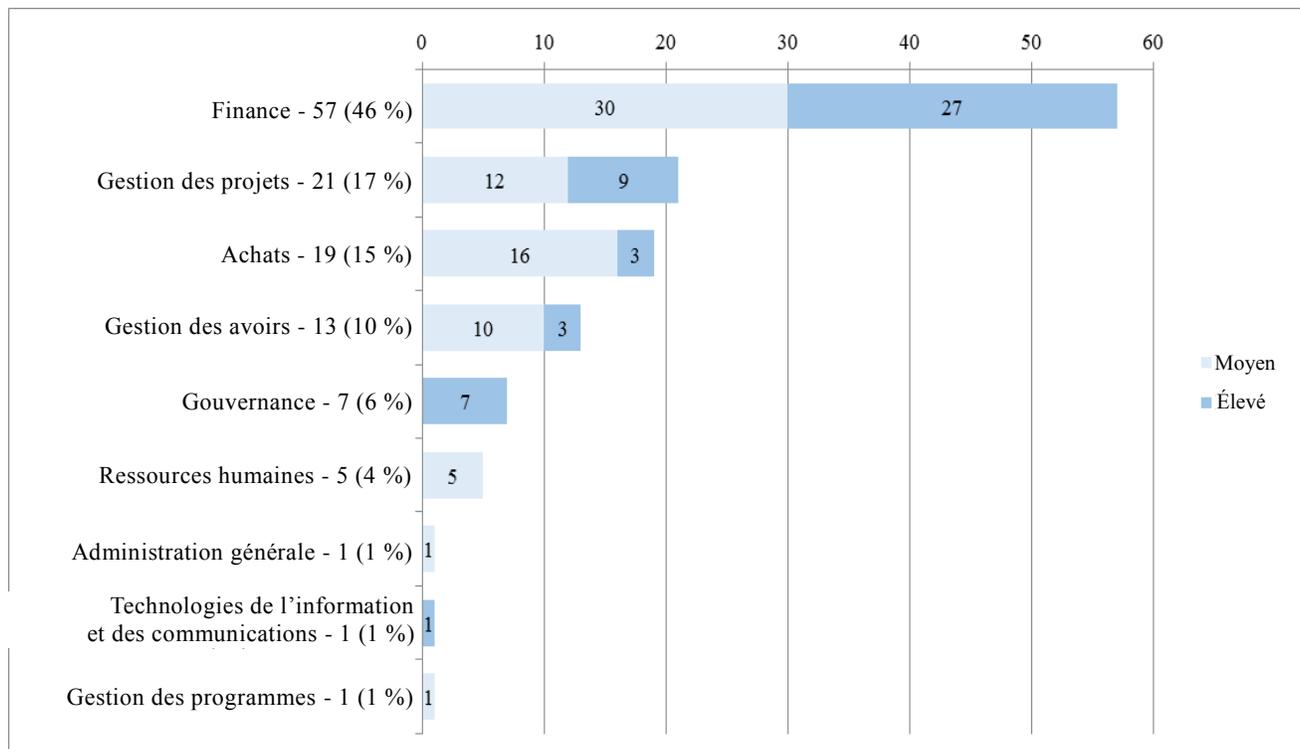
D. Audits de projets

33. Un projet exécuté directement par le PNUD peut être soit examiné dans le cadre de l'audit d'un bureau de pays ou d'une autre unité administrative, soit faire à lui seul l'objet d'un audit, surtout si les montants en jeu sont élevés et/ou s'il présente un risque élevé. En 2015, 49 projets exécutés directement par le PNUD, représentant des dépenses s'élevant à 1,4 milliard de dollars, ont fait l'objet d'un audit en propre.

34. Les audits de projets exécutés directement par le PNUD ont donné lieu à 125 recommandations (voir fig. 8), dont une part importante (46 %) portait sur la gestion financière, notamment la comptabilisation, l'allocation et la ventilation erronées des dépenses d'un projet donné dans le rapport d'exécution conjoint ou l'absence de documents justificatifs. La gestion des projets, la gestion des achats et la gestion des avoirs figurent au nombre des domaines pour lesquelles de nombreuses recommandations ont également été formulées.

Figure 8
Répartition des recommandations formulées en 2015 dans les rapports
d'audit de projets exécutés directement par le PNUD, par rang de priorité

(Nombre total de recommandations : 125)



E. Audits interinstitutions

35. En 2015, le Bureau a publié quatre rapports interinstitutions, fruits des travaux menés conjointement ou en coordination par les services d'audit interne des organismes des Nations Unies suivants : Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) et Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP).

36. L'audit du Programme de collaboration des Nations Unies sur la réduction des émissions liées à la déforestation et à la dégradation des forêts dans les pays en développement (ONU-REDD) fait apparaître que le PNUD devrait continuer à affiner un cadre de rapport axé sur les résultats tenant compte des principales priorités du Programme ONU-REDD et du PNUD, et à établir des plans capables de renforcer les connaissances et les capacités lorsque les programmes nationaux de la Phase I mettront fin aux avantages, coûts et risques liés à l'utilisation continue par le PNUD de l'UNOPS en tant que partenaire exécutif avant de les évaluer. D'autres recommandations ont également porté sur l'amélioration de la gestion des achats, des programmes et des projets.

37. L'audit de l'initiative « Unis dans l'action » au Malawi met en évidence la nécessité d'améliorer le rôle du PNUD en tant que coordonnateur du système des Nations Unies dans ce pays. Les recommandations formulées ont notamment concerné l'amélioration de la structure de gestion et de responsabilisation, la nécessité d'une évaluation approfondie de la qualité du plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) et des plans de travail annuels communs, ainsi que d'une meilleure conception du PNUAD et du mandat du Fonds du programme « Unité d'action des Nations Unies » au Malawi. L'audit a par ailleurs donné lieu à des recommandations visant à améliorer le plan de suivi et d'évaluation, la communication des résultats, la stratégie opérationnelle et son mécanisme de mise en œuvre.

38. L'audit de la fonction d'agent de gestion du Fonds humanitaire commun pour le Soudan du Sud a donné lieu à des recommandations visant à remédier à l'absence de processus, de paramètres de mesure et de documentation pour le calendrier des décaissements effectués par le bureau de pays du PNUD, ainsi que pour la gestion globale des fonds. L'audit de la fonction d'agent d'administration du Fonds humanitaire commun pour le Soudan du Sud n'a débouché sur aucune recommandation.

*Enseignements tirés des audits interinstitutions (décision 2011/22)
du Conseil d'administration*

39. Le Bureau, se fondant sur les dispositifs d'audit convenus entre les représentants des services de vérification interne des comptes des organismes des Nations Unies et des institutions financières multilatérales, participe depuis 2009 à des audits interinstitutions. C'est ainsi qu'il a publié en tout 17 rapports de ce type, portant sur divers fonds d'affectation spéciale pluripartenaies, sur l'initiative « Unis dans l'action » et sur la politique harmonisée concernant les transferts de fonds. L'expérience montre que la planification et la réalisation de ce type d'audit ainsi que la rédaction des rapports y relatifs prennent plus de temps que pour les autres audits; il faut en effet organiser des consultations et obtenir des éléments d'information des services d'audit interne et de l'équipe dirigeante des organismes concernés.

40. En septembre 2015, lors de la réunion annuelle des représentants des services de vérification interne des comptes des organismes des Nations Unies, le Bureau s'est proposé pour effectuer une méta-analyse des audits de l'initiative « Unis dans l'action ». Le Bureau a également offert de diriger l'étude d'un groupe de travail des représentants des services de vérification interne des comptes des organismes des Nations Unies consacrée aux différentes méthodes de recouvrement des coûts d'audit conjoint, afin d'accroître la portée de l'audit pour les activités conjointes de gouvernance et de programmation des programmes sur le terrain du Groupe des Nations Unies pour le développement.

V. Suivi des recommandations formulées à l'issue des audits

41. Au 31 décembre 2015, environ 85 % des recommandations formulées à l'issue des audits avaient été mises en œuvre, un taux supérieur à celui atteint en 2014 (81 %). Ce taux porte sur l'ensemble des recommandations figurant dans les rapports publiés par le Bureau entre le 1^{er} janvier 2013 et le 30 novembre 2015. Il

est apparu que 50 recommandations étaient en attente depuis plus de 18 mois (voir l'annexe 3 pour la liste complète), contre 20 en 2014. Les recommandations formulées à l'issue d'audits interinstitutions ne figuraient pas au nombre des recommandations en attente depuis longtemps, car le suivi de leur mise en œuvre suppose le concours d'autres organismes des Nations Unies qui nécessitent généralement des délais plus longs.

42. De ces 50 recommandations, 22 (soit 44 %) avaient été déclarées « hautement prioritaires », tandis que 22 autres étaient en attente depuis au moins 24 mois. Dix de ces recommandations concernaient le Bureau des ressources humaines et sept le bureau de pays du PNUD en République centrafricaine.

43. Il faut également noter que pour les recommandations figurant dans les rapports d'audit publiés en 2015, le taux d'application au 31 décembre 2015 s'établissait à 52 %, ce qui indique que des mesures immédiates ont été prises par l'Administration pour régler les problèmes relevés lors des audits par le Bureau.

VI. Examen des audits de projets d'exécution nationale ou exécutés par des organisations non gouvernementales

44. En 2015, le plan d'audit a porté sur 957 projets exécutés par des ONG ou des gouvernements, sélectionnés à l'issue d'une évaluation des risques d'audit réalisée par le Bureau. L'ensemble de ces projets représentait une dépense totale de 1,92 milliard de dollars, soit 77 % des 2,5 milliards de dollars de dépenses liées aux projets exécutés par des ONG ou des gouvernements pour l'exercice 2014. Les audits ont été réalisés par des institutions supérieures de contrôle des finances publiques ou des cabinets de conseil choisis et encadrés par les bureaux de pays du PNUD. Les rapports d'audit devaient être soumis le 30 avril 2015.

45. Au 31 décembre 2015, le Bureau avait reçu 951 rapports d'audit, soit 99,4 % des 957 rapports attendus pour les 835 projets exécutés par des ONG ou des gouvernements de 109 bureaux de pays.

46. La communication en temps voulu des rapports de deux bureaux de pays (Argentine et Yémen) continuait de poser problème, malgré le suivi par le Bureau. Au 31 décembre 2015, les rapports pour six projets n'avaient pas été transmis, représentant un total de dépenses de 10,4 millions de dollars pour l'Argentine (deux projets, 6 millions de dollars) et le Yémen (quatre projets, 4,4 millions de dollars). Dans le cas du bureau de pays de l'Argentine, si des améliorations notables ont été relevées, plusieurs rapports d'audit manquaient toujours à l'appel à la fin de 2015. En ce qui concerne le Yémen, le processus d'audit a été reporté en raison des problèmes de sécurité auxquels ce pays est confronté.

Résultats de l'examen du Bureau

47. Le Bureau a procédé à l'examen approfondi de 442 des 951 rapports reçus, représentant 1,56 milliard de dollars, soit 81 % des dépenses auditées. Dans la majorité des cas, les vérificateurs de projets d'exécution nationale ou exécutés par des organisations non gouvernementales ont estimé que les dépenses financières étaient correctement présentées et ont rendu un avis favorable pour 1,84 milliard de dollars (soit 96 %) du total des dépenses contrôlées (1,92 milliard de dollars).

48. La plupart de bureaux de pays (82 %) se sont vu attribuer par le Bureau l'appréciation « satisfaisant » pour l'exercice 2014, contre 75 % en 2013; 14 % ont reçu l'appréciation « partiellement satisfaisant », contre 17 % en 2013; 4 % ont reçu l'appréciation « insuffisant » en 2014, un chiffre en baisse par rapport aux 8 % obtenus pour 2013 (voir fig. 9). L'appréciation globale reposait sur quatre critères : a) la fiabilité des contrôles internes existants; b) le suivi en temps voulu des recommandations formulées à l'issue de l'audit; c) le respect des prescriptions relatives à la portée de l'audit; et d) l'administration en temps voulu de l'exercice d'audit. Le Bureau a adressé aux bureaux de pays des lettres de synthèse pour attirer leur attention sur les domaines qui appellent des améliorations.

Figure 9

Résultats de l'évaluation par le Bureau de la qualité des rapports d'audit de projets exécutés par des ONG ou des gouvernements nationaux

Appréciation	Appréciation générale			
	Exercice 2014 (audits réalisés en 2015)		Exercice 2013 (audits réalisés en 2014)	
	Nombre de pays	Pourcentage	Nombre de pays	Pourcentage
Satisfaisant	89	82	87	75
Partiellement satisfaisant	15	14	20	17
Insatisfaisant	4	4	9	8
Nombre total de bureaux de pays	108	100	116	100

Suite donnée aux recommandations issues des audits de projets d'exécution nationale ou exécutés par des organisations

49. Les rapports d'audit de projets d'exécution nationale ou exécutés par des organisations non gouvernementales que le Bureau a choisis d'examiner en détail font ressortir 1 036 problèmes, dont la majorité (71 %) s'est vu attribuer un rang de priorité moyen. La plupart des problèmes tenaient à la gestion financière (49 %, contre 46 % pour 2013). Les autres problèmes concernaient l'état d'avancement et le taux d'exécution des projets, les achats, les ressources humaines, la gestion et l'utilisation du matériel, les systèmes de comptabilisation et la structure de gestion.

50. Le Bureau a également assuré le suivi des mesures que les bureaux de pays ont prises afin d'appliquer les recommandations issues des audits. C'est ainsi qu'il a constaté que, au 31 décembre 2015, 80 % des 1 036 problèmes recensés avaient été traités et déjà fait l'objet de mesures adéquates.

Avis formés à l'issue de l'audit et montant net du préjudice financier

51. Pour les rapports où les opinions exprimées étaient assorties de commentaires, le Bureau a chiffré à 6,1 millions de dollars, pour l'exercice 2014, le montant net du préjudice financier découlant des problèmes qui ont motivé les réserves (soit 0,3 % du montant total des dépenses vérifiées ou 1,92 milliard de dollars), contre 92,2 millions de dollars pour l'exercice 2013. Ce préjudice, en recul par rapport à 2013, est à attribuer aux opinions assorties de commentaires concernant 73 projets dans 28

pays. Les commentaires concernaient pour l'essentiel des dépenses non prises en charge (27 projets), une comptabilisation incorrecte des avances/dépenses (19 projets) et des dépenses non comptabilisées (12 projets).

Audits relatifs à la politique harmonisée concernant les transferts de fonds

52. En 2014, sept bureaux de pays – Bhoutan, Cabo Verde, Indonésie, Maroc, République démocratique du Congo, République-Unie de Tanzanie et Viet Nam – avaient prévu d'auditer des partenaires d'exécution sous l'angle de la politique harmonisée concernant les transferts de fonds. Au 31 décembre 2015, le Bureau avait reçu 61 rapports d'audit provenant de 4 de ces 7 bureaux, et il a noté que 51 d'entre eux s'accompagnaient d'une opinion sans commentaire et 10 d'une opinion assortie de commentaires quant aux états financiers.

VII. Enquêtes

53. En 2015, le Bureau s'est saisi de 370 nouvelles affaires, contre 299 en 2013 (soit une progression de 24 %) et il en a traité plus de 162 reportées de 2014, soit au total 532 dossiers contre 352 en 2014 (soit une progression de 11 %).

54. Sur les 532 affaires, 328 ont été closes par le Bureau en 2015, soit une progression de 4 % par rapport à 2014 (316 affaires). À la fin 2015, l'examen de 204 affaires avait été reporté à 2016 (voir fig. 10).

Figure 10

Volume de travail en 2014 et 2015

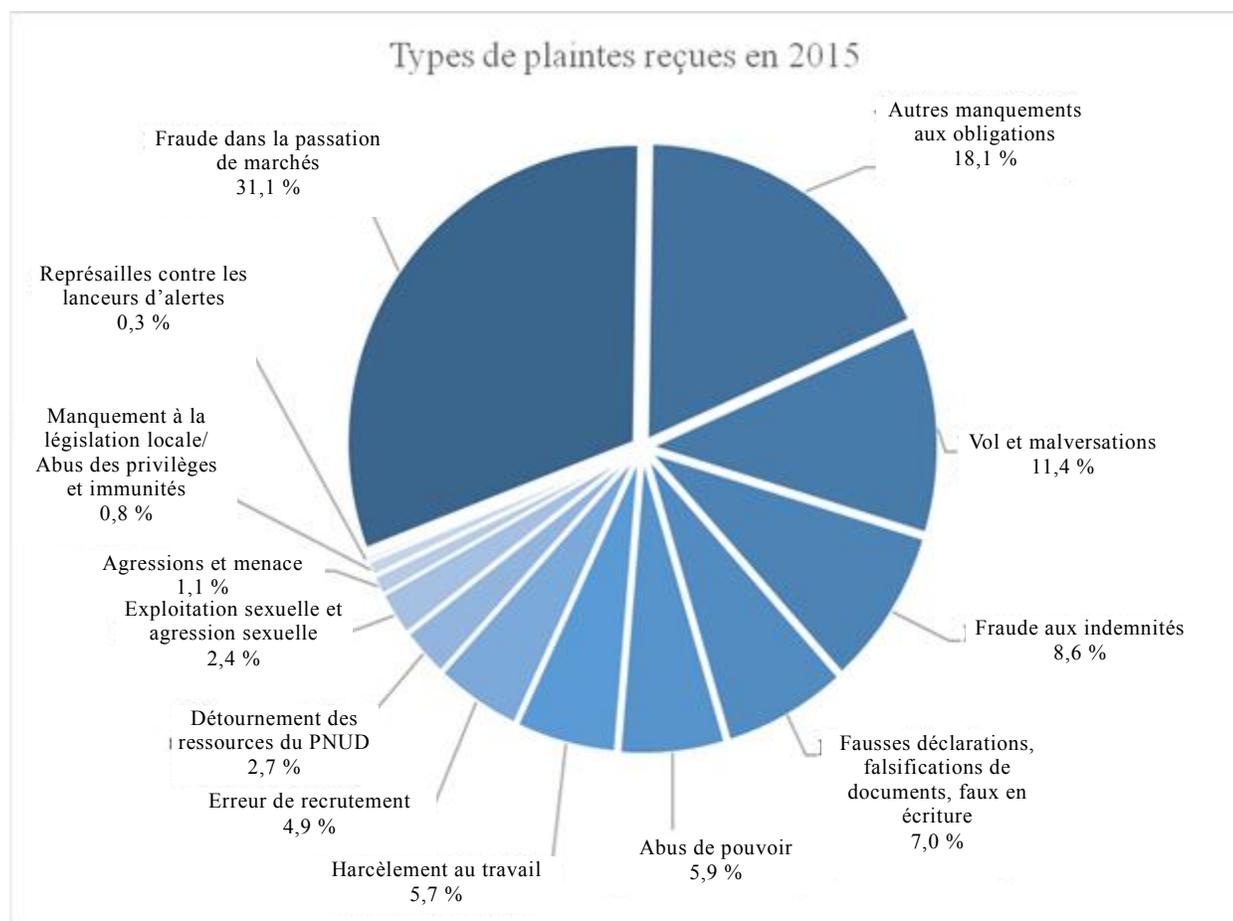
<i>Volume de travail</i>	<i>2014</i>	<i>2015</i>
Affaires reportées, au 1 ^{er} janvier	179	162
Affaires nouvelles	299	370
Total, affaires en instance	478	532
Affaires reportées classées	149	114
Affaires nouvelles classées	167	214
Total, affaires classées	316	328
Affaires reportées, au 31 décembre	162	204

Types de plaintes

55. Les plaintes portant sur des irrégularités financières (fraude dans la passation de marchés, vol et malversations, détournement de ressources du PNUD, fausses déclarations, falsification de documents et faux en écriture, et fraude aux indemnités) demeurent les plus fréquentes, représentant 61 % des affaires que le Bureau a examinées en 2015, en progression de 6 % par rapport à 2014 (55 %) (voir fig. 11)².

² En 2015, le Bureau a changé la catégorie intitulée « fausses déclarations » en « fausses déclarations, falsification de documents et faux en écriture » qui figure désormais au nombre des

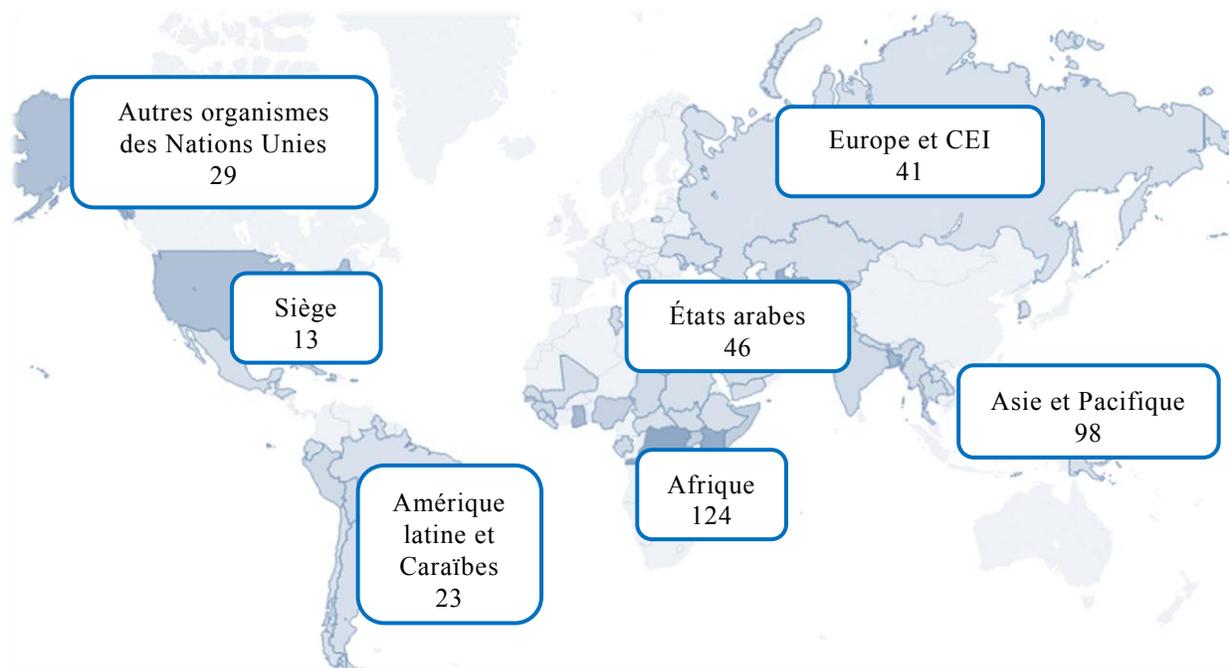
Figure 11
Types de plaintes reçues en 2015



56. La région Afrique est celle pour laquelle le Bureau a reçu le plus de plaintes en 2015 (124 affaires), suivie de la région Asie-Pacifique (98 affaires), les États arabes (46 affaires), l'Europe et la Communauté d'États indépendants (41 affaires) et l'Amérique latine et les Caraïbes (23 affaires). Le Bureau a reçu 13 affaires du siège et 29 affaires mettant en cause des membres du personnel ou d'autres personnels sous contrat du PNUD affectés à d'autres organismes des Nations Unies (voir fig. 12).

plaintes associées aux irrégularités financières. Cette catégorie n'a pas été comptabilisée dans les 55 % d'irrégularités relevées en 2014.

Figure 12
Plaintes reçues en 2015, par région



Traitement des affaires

57. Sur les 328 affaires classées en 2015, 135 (soit 41 % des affaires menées à terme) l'ont été après une première évaluation. Sur ce nombre, 118 ont été classées parce qu'il n'y avait pas d'éléments de preuve d'irrégularités suffisants pour justifier une investigation ou que les allégations ne relevaient pas du mandat du Bureau ou qu'une enquête ne s'imposait pas. Les 17 affaires restantes ont été renvoyées à d'autres bureaux afin que soient prises les mesures appropriées (voir fig. 13).

58. Le classement des 193 affaires restantes est intervenu à l'issue d'une enquête complète. Parmi elles, 50 (soit 26 %) ont donné lieu à un rapport établissant une faute ou autre manquement, soit 15 % de moins que le nombre total des rapports d'enquête publiés en 2014 (59), les 143 autres se révélant dénuées de fondement et faisant l'objet d'un classement après enquête (voir fig. 13).

59. À la fin de 2015, 5 affaires étaient encore en cours d'évaluation, et 199 autres, d'investigation.

Figure 13
Issue des affaires

<i>Décision prise</i>	<i>Nombre d'affaires en 2014</i>	<i>Nombre d'affaires en 2015</i>
Après évaluation		
– Classement sans suite	209	118
– Renvoi à d'autres bureaux du PNUD	22	17
Total	231	135
Après enquête		
Classement (<i>allégations sans fondement</i>)*	26	130³
Classement (<i>allégations fondées</i>)		
– Rapports soumis au Service juridique	26	13
– Rapports soumis à des bureaux de pays	6	16
– Rapports soumis au Comité d'examen des fournisseurs	22	15
– Rapports soumis à d'autres organisations	2	3
– Rapports soumis à d'autres bureaux du PNUD	3	3
– Autres rapports d'enquête	–	–
Total partiel (<i>allégations fondées</i>)	59	50
Lettres d'observations		
– Envoyées en tant que produit final (<i>allégations sans fondement</i>)*		13
– Envoyées en complément du produit final		18
Total, affaires classées après enquête	85	193
Total, affaires classées sur l'année	316	328
Rapports d'enquête publiés	59	50
Lettres d'observations envoyées	16	31

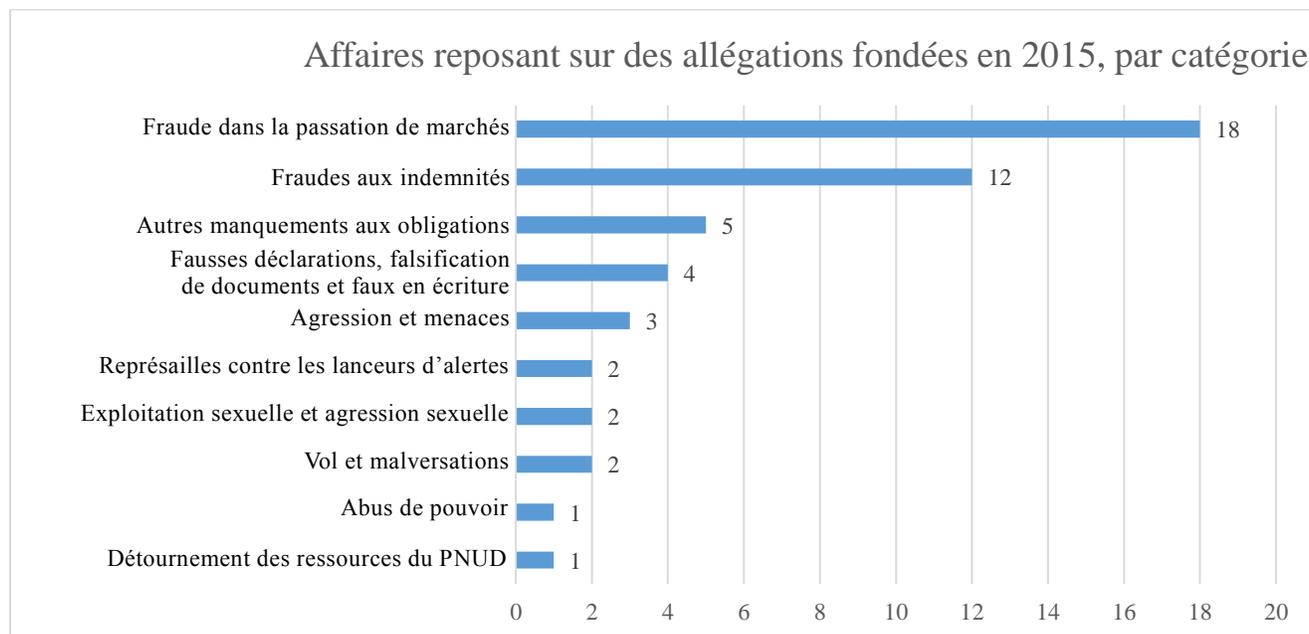
* Total, allégations sans fondement en 2015 = 143 (130+13).

Affaires reposant sur des allégations fondées

60. La plupart des cas d'inconduite relevés dans les 50 affaires reposant sur des allégations fondées qui avaient donné lieu à une enquête concernaient des fraudes dans la passation de marchés (18 affaires, soit 36 %), des fraudes aux indemnités (12 affaires, soit 24 %), d'autres manquements aux obligations (5 affaires, soit 10 %), de fausses déclarations, des falsifications de documents et des faux en écriture (4 cas, soit 8 %) (voir fig. 14).

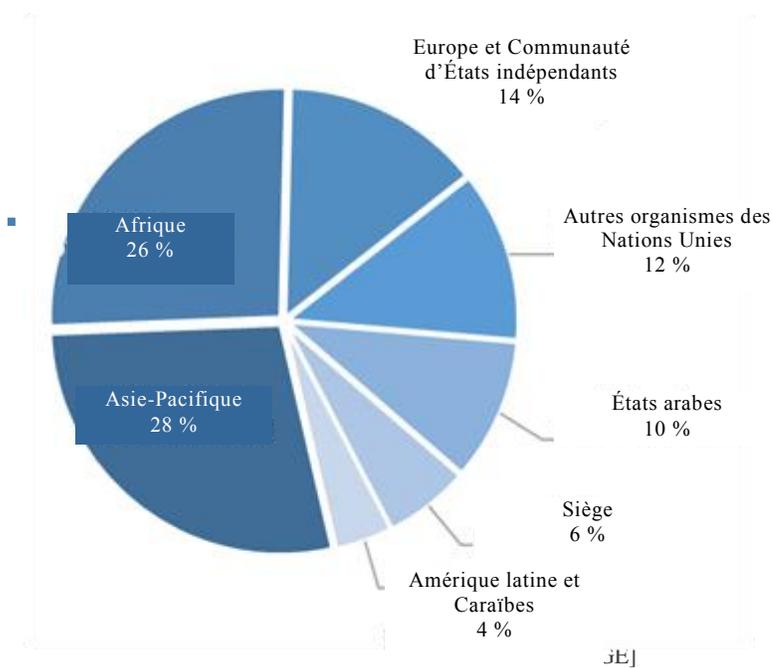
³ L'augmentation du nombre de « Classement (allégations sans fondement) » s'explique par la révision en 2015 du mode de classement de l'issue des affaires.

Figure 14
Affaires reposant sur des allégations fondées en 2015, par catégorie



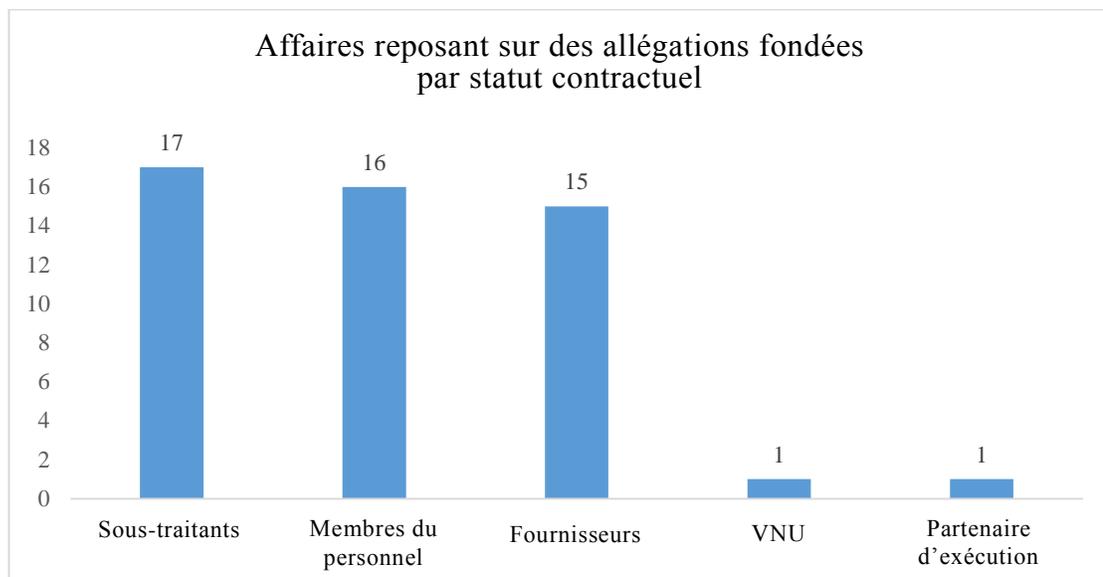
61. Sur ces 50 affaires, 28 % d'entre elles sont intervenues dans la région Asie-Pacifique, 26 % en Afrique et 14 % en Europe et dans la Communauté d'États indépendants (voir fig. 15).

Figure 15
Affaires reposant sur des allégations fondées en 2015, par région



62. Les 50 affaires reposant sur des allégations fondées mettaient en cause 17 sous-traitants (titulaires de contrat de louage de service et vacataires), 16 membres du personnel, 15 fournisseurs, 1 volontaire des Nations Unies et 1 partenaire d'exécution (voir fig. 16).

Figure 16
Affaires reposant sur des allégations fondées en 2015, par statut contractuel



Lettres d'observations

63. Le Bureau a, en 2015, adressé 31 lettres d'observations aux services concernés pour les alerter sur les défaillances des dispositifs de contrôle interne constatés par les enquêteurs. Ceci représente une progression de 93,8 % par rapport aux 16 lettres envoyées en 2014.

Préjudice financier et recouvrement (décision 2014/21 et 2015/13 du Conseil d'administration)

64. Le préjudice financier total avéré par les rapports d'enquête du Bureau s'est chiffré en 2015 à environ 1 million de dollars (voir annexe 4).

65. À la date d'établissement du présent rapport, le PNUD avait au total recouvré environ 14 300 dollars (soit 1,4 %).

66. Au 31 décembre 2015, un montant total d'environ 10 800 dollars avait été recouvré sur le préjudice subi par le PNUD sur les quelques 900 000 dollars recensés dans les rapports d'enquête de 2014⁴. Sur les 900 000 dollars, le Service

⁴ Le préjudice financier avéré par les rapports d'enquête du Bureau s'est chiffré en 2014 à quelque 6,1 millions de dollars. Quatre enquêtes ont à elles seules fait apparaître un préjudice de 5,2 millions de dollars. Elles concernaient des ressources allouées au Bureau des fonds d'affectation spéciale pluripartenaires, virées à un organisme des Nations Unies et exécutés par ce dernier, lequel a conclu avec des fournisseurs des marchés qui se sont soldés par des vols et des malversations. Le service d'investigation de cet organisme a communiqué des informations confirmant le préjudice subi, sur lesquelles le Bureau s'est fondé pour demander que les fournisseurs soient sanctionnés. La comptabilisation de ces fonds et la communication de l'information y relative incombent non pas au PNUD, mais à cet organisme. En conséquence, il n'est pas tenu compte ici de ce montant.

juridique a indiqué que le préjudice de 652 087 dollars subi dans une affaire ne pourrait être recouvré.

67. Au 31 décembre 2015, quelques 15 000 dollars au total avaient été recouverts sur un préjudice d'environ 3,3 millions de dollars chiffré dans les rapports d'enquête publiés en 2013.

68. En outre, quelques 2,8 millions de dollars ont été recouverts au cours des années précédentes, dans quatre affaires couvrant plusieurs années. Ces montants n'avaient toutefois pas été passés par pertes et profits au cours de leurs années respectives de référence, dans la mesure où les enquêtes n'étaient pas terminées.

69. En 2015, le Bureau a lancé un projet visant à évaluer le taux de recouvrement des avoirs perdus ces dernières années en raison de vols ou de malversations et à formuler des propositions en vue d'accroître ce taux à l'avenir. Les résultats de ce projet ont été présentés au Groupe d'appui à la performance de l'organisation du PNUD, qui a accepté de créer une équipe spéciale, présidée par le Bureau des services de gestion, chargée d'approfondir cette question.

Décisions prises à la suite des rapports d'enquête (décision 2011/22 du Conseil d'administration)

70. Les décisions prises par d'autres bureaux (par exemple le Service juridique, le Groupe consultatif sur les mesures disciplinaires, le Bureau de la déontologie, les bureaux de pays, le Comité d'examen des fournisseurs et les bureaux régionaux) dans les cas documentés par le Bureau sont détaillées ci-après.

71. Sur la base des 13 rapports d'enquête concernant des fonctionnaires et transmis au Service juridique, deux fonctionnaires ont été renvoyés et deux autres ont quitté leurs fonctions contre une indemnité tenant lieu de préavis⁵. Par ailleurs, en application de l'article 72 du Cadre juridique, une lettre a été ajoutée au dossier d'un autre fonctionnaire qui avait démissionné avant l'achèvement de l'enquête, indiquant qu'il aurait été accusé de faute s'il était resté au service du PNUD. Un membre du personnel a été exonéré de toute responsabilité.

72. À la fin de 2015, sept des rapports d'enquête transmis au Service juridique y étaient encore à l'étude.

73. Sur les trois rapports envoyés à un autre organisme, l'un a été soumis au Groupe consultatif sur les mesures disciplinaires concernant les Volontaires des Nations Unies et était toujours en cours d'examen au 31 décembre 2015. Les deux autres rapports ont été soumis à une autre organisation pour examen indépendant et étaient toujours en cours d'étude à la fin de 2015.

74. Deux rapports d'enquête ont été soumis au Bureau de la déontologie. Dans une affaire, le Bureau de la déontologie a conclu en toute indépendance à l'absence de représailles et a formulé les recommandations appropriées. Dans une autre affaire, il

⁵ Conformément à la disposition 10.2 (viii) du Règlement du personnel, la cessation de service, avec préavis ou indemnité en tenant lieu, constitue l'une des mesures disciplinaires susceptibles d'être infligées aux fonctionnaires. En lieu et place de préavis, le versement au fonctionnaire licencié d'une indemnité égale à la somme du traitement, de l'indemnité de poste et des autres indemnités auxquelles il aurait eu droit au cours de la période de préavis, calculée au taux en vigueur au jour de sa cessation de service, peut être effectué.

a conclu que le requérant avait effectivement subi des représailles et a émis des recommandations appropriées.

75. Sur les 16 rapports qui ont été transmis aux bureaux de pays, quatre titulaires de contrats de louage de services ont vu leur contrat résilié et un a vu son contrat non renouvelé. Deux contrats de louage de service n'ont pas été renouvelés pour des raisons indépendantes de l'enquête. Trois titulaires de contrats de louage de services avaient démissionné avant la fin de l'enquête.

76. Les six autres rapports envoyés aux bureaux de pays étaient encore à l'examen à la fin 2015.

Autres rapports d'enquête

77. En 2015, 12 rapports d'enquête (concernant 15 affaires) ont été transmis au Comité d'examen des fournisseurs, qui est l'organe technique interne chargé de formuler, à l'intention du Chef du service des achats, des recommandations concernant les demandes de sanctions à l'encontre de fournisseurs. Ces 12 rapports étaient encore en cours d'examen par le Comité à la fin de 2015.

78. Un rapport d'enquête a été transmis à un autre bureau du PNUD en 2015.

79. Quatre demandes de renvoi aux autorités nationales ont été transmises par le Bureau au Service juridique en 2015.

Respect des normes environnementales et sociales

80. En 2015, l'unité de respect des normes environnementales et sociales de la Section des enquêtes du Bureau a été profondément remaniée. Après deux années de refonte, elle a repris ses activités le 1^{er} janvier 2015. En 2015, elle a poursuivi le travail de renforcement de sa structure opérationnelle, de sensibilisation des parties prenantes internes et externes à la fonction de contrôle de la conformité, reçu et instruit de nombreuses plaintes et demandes et a été saisie de sa première affaire (en Inde). Elle a mené une mission d'information au Kenya et a joué un rôle de premier plan lors de la réunion annuelle des Mécanismes de responsabilisation internationaux. Son outil de transparence, connu sous le nom de « Registre », désormais opérationnel sur son site Web, fonctionne de manière conforme au cahier des charges fixé. Son système de gestion des affaires est en voie d'achèvement. L'unité a poursuivi sa collaboration avec le Mécanisme de réaction des parties prenantes (au sein du Bureau des politiques et de l'appui aux programmes) sur un certain nombre de questions, y compris les plaintes reçues, les bulletins d'information conjoints, les pages Web communes et la mise en œuvre du système de gestion des affaires. Elle a continué à créer plusieurs supports de sensibilisation, notamment ses propres bulletins d'information, site Web et produits de communication multimédias.

VIII. Concertation avec les organismes des Nations Unies

81. En tant que Président du Groupe des représentants des services de vérification interne des comptes des organismes des Nations Unies, le Directeur du Bureau a continué à diriger les activités du Groupe, notamment deux « réunions virtuelles » bimensuelles, le réseau de contrôle des donateurs bilatéraux, le contrôle des engagements à l'issue des audits interinstitutions conjoints et diverses activités

normatives relatives à l'élaboration et l'harmonisation des outils et méthodes d'audit.

82. En septembre 2015, le Bureau a créé un groupe de travail interinstitutions chargé d'organiser la réunion annuelle 2016 des représentants des services de vérification interne des comptes des organismes des Nations Unies, qui aura lieu en septembre 2016. Il a poursuivi son engagement auprès de ces représentants, lors des discussions avec l'Union européenne sur l'accord PAGODA, et par la création de groupes de travail chargés du recouvrement conjoint des coûts et des opinions d'audit à l'échelle de l'Organisation. Il a participé à la session du groupe de travail des représentants des services de vérification interne des comptes des organismes des Nations Unies consacré aux opinions d'audit sur les niveaux d'engagement et a pris activement part, en les soutenant, aux « réunions virtuelles » tout au long de l'année 2015.

83. Le Bureau a poursuivi ses contacts tant avec les États Membres qu'avec ses homologues en vue de recenser et mettre en commun les pratiques optimales, discuter de questions d'intérêt commun et favoriser la coopération avec les services d'audit et d'investigation des organismes des Nations Unies et des autres organisations multilatérales. Le Directeur adjoint du Bureau, responsable des enquêtes, a été élu en septembre 2015 à la Vice-Présidence du groupe des représentants des services de vérification interne des comptes des organismes des Nations Unies.

IX. Services consultatifs et services d'audit

Services consultatifs

84. Le Bureau a continué à prêter conseil à l'Administration, à tous les échelons, que ce soit au siège, dans les centres régionaux ou dans les bureaux de pays. Ces services consultatifs portaient sur toute une série de sujets, notamment l'audit, accompagné de rapports correspondants, de projets d'exécution nationale ou exécutés par des organisations non gouvernementales ou par le PNUD, des évaluations de la politique harmonisée concernant les transferts de fonds, de la gestion des ressources humaines et des technologies de l'information et des communications. Le Bureau a aussi examiné régulièrement les clauses d'audit figurant dans les accords de contribution conclus avec les donateurs.

85. Le Bureau a également fourni pendant six mois un appui opérationnel au bureau du PNUD en Guinée dans le cadre du programme de lutte contre Ebola.

Services d'audit et d'investigations internes prêtés à l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes

86. En vertu de l'accord de service conclu avec la Directrice exécutive d'ONU-Femmes le 7 décembre 2013, le Bureau a, en 2015, continué de prêter à cet organisme des services d'audit et d'investigation internes. Cet accord a expiré le 6 décembre 2013 et a été reconduit pour deux années supplémentaires. Au sein du Bureau, un groupe s'occupe exclusivement de l'audit interne d'ONU-Femmes, doté de quatre postes que cet organisme finance intégralement. Le Bureau rend compte séparément au Conseil d'administration d'ONU-Femmes des audits et enquêtes ainsi réalisés.

X. Opinion

87. La direction est responsable du maintien de la pertinence et de l'efficacité de la gouvernance, de la gestion des risques et des mécanismes de contrôle du PNUD. Conformément au cadre de redevabilité et à la politique de surveillance du PNUD (DP/2008/16/Rev.1), le Comité des commissaires aux comptes de l'Organisation des Nations Unies fournit des services indépendants de contrôle externe par l'intermédiaire, notamment, d'audits des états financiers et des procédures financières, du système comptable, des contrôles financiers internes et de l'administration et de la gestion générale du PNUD. Le Bureau s'acquitte de sa mission de contrôle interne indépendant par le biais d'audits internes sur l'adéquation et l'efficacité du PNUD en matière de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle. Le Comité des commissaires aux comptes de l'Organisation des Nations Unies a pour tâche principale d'exprimer une opinion sur les états financiers du PNUD. Cet objectif est différent des travaux menés par le Bureau.

88. En vertu de la décision 2015/13, le Bureau formule une opinion, modulée en fonction de la portée des travaux entrepris, sur l'adéquation et l'efficacité de la structure de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle de l'organisme concerné. L'opinion du Bureau fait fond sur les rapports d'audit publiés entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2015, dont la majorité portait sur les activités du PNUD en 2014. Un bref résumé des travaux d'audit sur lesquels s'appuie l'opinion figure au chapitre IV du présent rapport, et les critères associés sont décrits à l'annexe 5. La méthode d'évaluation des risques du Bureau, qui augmente la fréquence des audits des entités à haut risque, est décrite au chapitre I.

89. De l'avis du Bureau, sur la base de la portée des travaux entrepris, la qualité et l'efficacité de la gouvernance, la gestion des risques et des contrôles du PNUD décrites dans les rapports d'audit publiés en 2015 sont globalement satisfaisantes en partie, ce qui signifie que les processus sont généralement établis et fonctionnent, mais nécessitent des améliorations. Le taux d'application des recommandations d'audit au 31 décembre 2015 (85 %) est acceptable par rapport à l'objectif fixé dans le cadre intégré de résultats et de ressources du PNUD, ce qui indique que des mesures appropriées sont prises en temps opportun lorsqu'il est nécessaire d'améliorer la gouvernance, la gestion des risques et les contrôles.